



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral des finances

#### Modification de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (procédures électroniques)

La Modification de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée vise dans un premier temps à régler à partir de quelles dates certains processus ne pourront être exécutés plus que par voie électronique.

Date d'ouverture: 29 juin 2022

Date limite: 21 octobre 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/112/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/112/cons_1)

6 juillet 2022

Chancellerie fédérale

